

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC MONETAIRE ETAT

Part B Code ISIN : FR0013287141

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Monétaire Etat, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif d'offrir une faible volatilité de la valeur liquidative en investissant dans des titres émis ou garantis par l'Etat français ou par certains états de la zone euro (dès lors que ceux-ci sont notés AAA). Compte tenu de cet investissement et des frais de gestion, la performance peut être structurellement inférieure à celle de l'€STR, indicateur pour information.
- Dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- L'indice €STR, peut être utilisé à titre indicatif. L'€STR (Euro Short Term Rate) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.
- Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

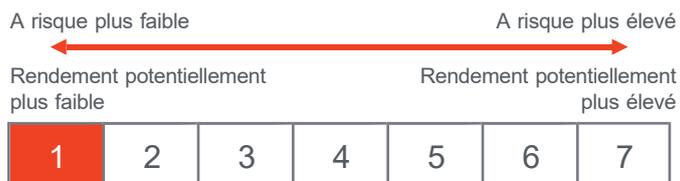
#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- La performance du fonds est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
- Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de la plus grande qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la bonne qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Afin de minimiser son exposition au risque de crédit, le Fonds investit en direct ou dans le cadre d'opérations temporaires (pensions livrées) exclusivement dans des titres offrant la plus grande qualité possible : obligations, titres de créance, instruments du marché monétaire, libellés en euro, émis ou garantis par les Etats de la zone

Euro, respectant cumulativement les deux critères financiers suivants:

- Tous les titres en portefeuille sont estimés de qualité positive par la Société de gestion selon une procédure interne indépendante des notations fournies par des agences externes. Cependant, en complément de cette approche, l'investissement ne sera réalisé que sur des émetteurs ayant une note de A-1 minimum à court terme selon l'échelle Standard & Poor's, ainsi qu'une note équivalente selon les autres agences reconnues de notation financière. La dégradation de la notation externe d'un émetteur est l'un des éléments déclenchant la revue de l'évaluation interne.
- Outre l'évaluation positive par la société de gestion, et la notation externe minimale des titres, les Etats qui émettent ou garantissent les titres devront être notés AAA à long terme (Standard & Poor's ou équivalent), à l'exception de l'Etat français (pas de notation minimum long terme) induisant de fait un nombre limité d'émetteurs éligibles au fonds.
- A titre de dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
  - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
  - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
  - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés afin de couvrir le portefeuille contre le risque de taux.
- Les sommes distribuables de la part B sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 1.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,10%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- Les OPCVM du Groupe HSBC et les sociétés de gestion de portefeuille du Groupe HSBC sont exonérés de frais d'entrée.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 23 octobre 1997.
- La part B a été créée le 2 novembre 2017.
- La part est inactive.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part B est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.